



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 71920

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de lutter contre les abandons forcés. Ainsi, à l'occasion d'un séjour en maison de retraite ou dans des services de convalescence, les personnes âgées ou malades se trouvent contraintes à abandonner leur animal familier. Ainsi, pour des raisons d'hygiène et l'absence de conditions pratiques, l'accueil leur est souvent refusé. Il souhaite savoir s'il entend prendre des mesures afin d'aider les établissements d'accueil à offrir ce confort affectif aux personnes âgées ou malades.

Texte de la réponse

La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux doit être de nature à diminuer le nombre d'abandons d'animaux de compagnie. Cet objectif a d'ailleurs été clairement énoncé dans l'exposé des motifs du projet de loi. Le problème spécifique lié à l'accueil des animaux familiers des personnes âgées obligées d'intégrer des structures adaptées à leur état, telles que maisons de retraites ou services de convalescence, est à résoudre en collaboration avec les établissements concernés et les différents services déconcentrés placés auprès du préfet. Pour cela la mise en place des comités départementaux de protection animale, institués par le décret n° 2002-229 du 20 février 2002, permettra une prise en compte de ces problèmes grâce à la pluridisciplinarité des intervenants qui les composent. En effet, ces nouvelles instances consultatives, présidées par les préfets, sont des lieux d'échanges et de concertation sur tous les problèmes généraux ou plus spécifiques qui peuvent se poser en matière de protection animale à l'échelle du département. La possibilité de maintien d'un animal de compagnie auprès des personnes âgées pourra constituer un des sujets mis à l'ordre du jour de ce comité.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71920

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 226

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2326